



GUIDE DU FLEURISSEMENT PARTICIPATIF

VILLE DE BAR SUR SEINE

A utiliser conjointement à la charte du fleurissement participatif.

Quelques conseils :

- Choisissez des plantes adaptées à votre exposition. Observer également leur date de floraison pour les étaler sur une longue période. Vous pouvez également varier les hauteurs et les couleurs... N'hésitez pas à ajouter des feuillages persistants, qui habilleront votre pied de mur pendant les mois d'hiver.

- Veillez à ce que les plantes ne manquent pas d'eau les premières semaines suivant la plantation. Ensuite, les arrosages peuvent s'espacer. Vous pouvez opter pour un paillage (paille, broyat, écorce...), qui permet de limiter les arrosages en réduisant l'évaporation (et cela limite également la pousse des indésirables).

- taille **d'entretien** des vivaces : se fait à l'automne.

- Taille des vivaces : au printemps, entre avril et juin.

- Entretien des graminées : se fait à la fin de l'hiver. Tailler les parties sèches.

- Entretien des plantes grimpantes : tailler en mars.

Plantes autorisées

Cette liste est non exhaustive. Il s'agit de plantes pouvant s'adapter à la vie en ville, demandant peu d'eau et d'entretien. Si d'autres plantes vous tentent, demandez l'avis au service des espaces verts afin de savoir s'il vous est possible de les planter.

Les plantes aromatiques : ail des ours, thym (plante mellifère), sarriette, sauges (plante mellifère), romarin...

Les mélanges de fleurs type jachères fleuries (il existe des mélanges spécial pied de mur).

Exposition ensoleillée :

Achillée, ail d'ornement, carex (graminée), centaurées, céraistes, coquelicots, coquelourde, dahlias, dianthus, fenouil, fétuques (graminée), gaillardes, gaura, géraniums vivaces, giroflées, glaieuls, hémérocailles, iris, jacinthes, lavandes, marguerites, millepertuis, narcisses, oeillets, oreilles d'ours, pavots, pennisetum (graminée), pensées, phlox, roses trémières, rudbeckia, sédums, stipa (cheveux d'ange), tritomas, tulipes.

Exposition mi-ensoleillée :

Belles de nuit, bergénias, campanules, fusains, géraniums vivaces, hémérocailles, heuchères, jacinthes, lys, millepertuis, myosotis, narcisses, oreilles d'Ours pâquerettes, phlox, pervenches, primevères, renoncules.

Plantes grimpantes (sur façade, et non au pied d'un arbre) :

Exposition ensoleillée : Capucine, passiflore (gélive), suzanne aux yeux noirs.

Plantes interdites

(toxiques, urtiquantes, envahissantes, épineuses)

Aconit Napellus, ambrosies, arbres à papillon, argousiers, arums, bambous, belladones, berces du Caucase, berberis, chardons, chèvrefeuilles, clématites, colchiques, crocus, daturas, delphinium, digitales, églantiers, euphorbes, framboisiers, grandes ciguës, hélianthus vivaces, hellébore, herbe de la Pampa, houx, ipomées, jasmins, lauriers rose, lierres, lupins, muguet, muriers, pivoines, raisin d'Amérique, renouées du Japon, ricins, rosiers, valériane, viornes.